

Bilan des principales actions réalisées depuis 2017



Mise en œuvre du contrat Natura 2000 pour la gestion des milieux naturels et des espèces

Soucieuse de son patrimoine écologique, la commune d'Athis a souhaité engager un nouveau contrat Natura 2000 pour pérenniser les actions d'entretien et améliorer la qualité écologique du marais (habitats et espèces végétales et animales) suite aux travaux de restauration menés de 2009 à 2011.

Le Conservatoire d'espaces naturels de Champagne-Ardenne a été sollicité par la commune d'Athis en tant qu'assistant technique pour suivre les travaux du Contrat Natura 2000. Ce contrat contient deux types d'interventions :

- des travaux de broyage des arbustes pour maintenir les milieux ouverts, c'est-à-dire sans boisements ;
- deux fauches par an du Solidage du Canada pour le contenir, voire diminuer cette population d'espèce envahissante.



Le contrat Natura 2000

Outil mis à disposition des propriétaires et ayants-droit de parcelles concernées par un site Natura 2000. Il permet d'engager des travaux en faveur de la biodiversité. Les coûts induits par ces travaux sont cofinancés par l'Europe et l'État.



Solidage du Canada

Les oiseaux du crépuscule dans le marais d'Athis-Cherville

En 2017 et 2018, c'est autour de ce thème que trois animations nature ont été proposées par le Conservatoire d'espaces naturels de Champagne-Ardenne. Ces animations ont permis de sensibiliser une quarantaine de personnes à la préservation et à la gestion de ce patrimoine naturel.

L'animation de mars 2018 s'est déroulée en deux temps avec une partie en salle suivie d'une visite dans les marais pour découvrir les rapaces nocturnes.



En bref

Le 2 mai 2017, un incendie s'est déclaré dans le marais d'Athis. Deux hectares de marais ont été brûlés mais aucun dégât n'a été constaté sur le site Natura 2000.

Cet événement a fait l'objet d'un article sur le site internet du journal l'Union.

Publication

En 2018, la Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Grand Est a édité une plaquette d'information concernant le régime propre d'évaluation des incidences Natura 2000. Cette réglementation concerne tous les projets situés dans ou à proximité des sites Natura 2000 qui pourraient avoir un impact sur les espèces ou habitats de ces sites mais qui ne sont pas soumis à une autre réglementation de type autorisation ou déclaration.



Les suivis et études scientifiques

Les habitats naturels

En 2016 et 2017, dans le cadre de la mise en œuvre du document d'objectifs, le Conservatoire d'espaces naturels de Champagne-Ardenne a réalisé une étude visant à :

- actualiser la cartographie des habitats naturels,
- et évaluer l'état de conservation des habitats naturels.

Cette étude rappelle que ce marais exceptionnel présente différents stades d'évolution de tourbière alcaline plus ou moins humide et des pelouses dans des secteurs plus secs.

Il est notamment fait le constat que les habitats de marais, autrefois beaucoup plus répandus, occupent désormais 13% du site soit un peu plus de 5 hectares.



La flore du marais

Questions à Michel Billod, chargé d'étude flore au Conservatoire d'espaces naturels de Champagne-Ardenne.

Quel est l'intérêt botanique du site ?

Le Marais d'Athis-Cherville ou Marais de l'Île Pouillard, reconnu depuis plus d'un siècle pour son grand intérêt botanique, ne compte plus aujourd'hui qu'une poignée des espèces remarquables et patrimoniales qu'il abritait autrefois.

Parmi elles, une petite population d'Oenanthe de Lachenal (en danger d'extinction en Champagne-Ardenne) localisée sur le layon de chasse central, des centaines d'individus de Silène de nuit se développant sur les terres cultivées à l'ouest, des dizaines d'individus de Laiteron des marais ponctuant l'ensemble du site et plus d'une centaine d'individus de Gentiane pneumonanthe. On peut également citer le Saule rampant et la Samole de Valérand dont les dernières observations demeurent assez récentes.

Quelles espèces patrimoniales sont présumées disparues du site ?

En consultant les données botaniques anciennes datant notamment de l'étude de 1990 de deux botanistes (Jean-Marie Royer et Bernard Didier) et de données recueillies en 1920 par J. Laurent, on

constate effectivement une importante érosion de la biodiversité végétale.

L'Orchis des marais, le Flûteau fausse-renoncule et la Spiranthe d'été observés en 1920 ont depuis disparues du site. Plusieurs orchidées (l'Orchis incarnat, l'Orchis négligé et la Dactylorhize de Traunsteiner), une petite fougère (l'Ophioglosse commun), le Gaillet boréal, le Potamot coloré ou l'Utriculaire vulgaire, plante carnivore, toutes observées en 1990 n'ont pas été revues récemment sur le site Natura 2000.

Quelles sont les causes de leur disparition ?

La création historique du ruisseau de la Tranchée et la forte évolution de l'occupation des sols autour du marais ont certainement conduit à une baisse du niveau de la nappe d'eau. Le marais s'est progressivement asséché, modifiant ainsi le fonctionnement de l'écosystème en favorisant un développement végétal et arbustif plus dynamique. De plus, l'absence d'une gestion écologique régulière (pâturage ou fauche avec exportation) a eu tendance à banaliser la végétation : dominance du Marisque et progression des fourrés de saules.



Avis de recherche

Les investigations menées dans le marais en 2016 et 2017 n'ont pas permis de constater la présence du Triton crêté et du Damier de la succise. Ces deux espèces d'intérêt communautaire, c'est-à-dire considérées comme rares ou menacées en Europe, étaient particulièrement ciblées car les habitats sont potentiellement favorables à leur présence.

Les recherches devront être poursuivies dans les prochaines années.



Que faire ?

Un entretien régulier du marais pourrait permettre la réapparition d'une partie de ces espèces et le maintien de celles encore présentes. Le site bénéficie encore d'un potentiel remarquable et probablement unique sur l'ensemble de la vallée de la Marne et ses affluents.

D'importants travaux de restauration sur un site du Conservatoire d'espaces naturels (Petit marais de Oyes) au sein du périmètre Natura 2000 des Marais de Saint-Gond ont permis la réapparition de deux espèces rarissimes non revues depuis près de 30 ans ! Le Marais d'Athis pourrait suivre cet exemple...

